

CHARTRE DU MECENAT D'ENTREPRISE

Réalisée par Admical et ses Adhérents et ouverte à tous les acteurs du mécénat d'entreprise

Le mécénat d'entreprise est :

■ UN ENGAGEMENT

Le mécénat est un engagement libre de l'entreprise au service de causes d'intérêt général, inscrit dans la durée, sous la forme d'un don financier, de produits, de technologie ou d'un apport de compétences, sans recherche d'impact sur ses activités marchandes. Cette démarche d'attention et d'ouverture à la société éclaire et enrichit l'identité de l'entreprise.

■ UNE VISION PARTAGÉE

La relation entre l'entreprise mécène et le bénéficiaire est un lien de confiance et d'échange construit sur un rapport d'égalité, et repose sur une vision partagée qui donne naissance à un acte commun. Elle ouvre un espace pour des actions nouvelles et permet la prise d'initiatives, l'expérimentation et l'innovation.

■ UN RESPECT MUTUEL

L'entreprise s'engage à respecter le projet du bénéficiaire, ses choix et son expertise. Elle tient compte de ses capacités de suivi et de sa taille afin de ne pas exiger de sa part de retours disproportionnés. Elle comprend que les projets ne peuvent se réaliser sans frais de fonctionnement et n'élude pas cette question. Le bénéficiaire s'engage quant à lui à respecter l'entreprise en faisant preuve de transparence dans l'utilisation des fonds alloués ainsi que dans la réalisation du projet. Il l'informe régulièrement de l'évolution du projet et communique sur l'engagement de l'entreprise à ses côtés.

Le mécénat apporte à l'entreprise :

■ SENS ET PERSONNALITÉ

Le mécénat participe à la personnalité de l'entreprise. Il est le fruit de son histoire et la rend singulière. Pour cela, il doit être en lien avec le rôle de l'entreprise dans la société, et non avec les objectifs de son métier. Le mécénat est alors à même d'apporter un supplément de sens au travail quotidien dans l'entreprise. Chaque domaine d'action du mécénat (social, éducation, santé, culture, sport, solidarité internationale, environnement, recherche...), chaque bénéficiaire, enrichissent l'entreprise d'une spécificité nouvelle.

■ DIALOGUE ET OUVERTURE

La relation avec le bénéficiaire ouvre l'entreprise à des interlocuteurs avec lesquels elle n'aurait pas naturellement été en contact. Le mécénat crée des passerelles et instaure un dialogue avec les parties prenantes qui renforce l'ancrage de l'entreprise dans son environnement ou son territoire. Cette ouverture au monde permet à l'entreprise et aux collaborateurs de se confronter à l'altérité, ce qui peut les aider à développer leur créativité.

■ FIERTÉ ET DÉVELOPPEMENT PERSONNEL

Le mécénat contribue à mettre en cohérence les attentes des collaborateurs avec le projet de l'entreprise et peut susciter des prises de conscience. Mécénat de compétences, bénévolat facilité par l'entreprise, congés solidaires, parrainage par les collaborateurs... Le mécénat leur permet de sortir de l'entreprise pour donner de leur temps et de leur savoir-faire, et s'enrichir de nouvelles expériences. Leur participation aux actions de mécénat renforce la cohésion et le décloisonnement. Le mécénat développe la fierté d'appartenance et l'épanouissement au sein de l'entreprise. Il joue un rôle dans le recrutement et la fidélisation des collaborateurs.

■ RÉPUTATION ET CONFIANCE

Le mécénat répond à une attente de la société vis-à-vis de l'entreprise. Il participe à la construction de sa réputation et instaure la confiance, car il s'inscrit dans une démarche de long terme.

Le mécénat apporte au bénéficiaire :

■ RESSOURCES ET MOYENS

Les moyens opérationnels apportés par le mécénat de l'entreprise donnent l'opportunité au bénéficiaire de développer son activité et d'élargir le champ de ses possibilités. Outre la sécurité et la souplesse qu'apportent ses ressources financières et humaines, l'entreprise peut favoriser l'engagement de son personnel à travers le parrainage de projets par les collaborateurs, et l'encouragement du bénévolat. Elle peut également apporter une aide matérielle supplémentaire grâce au don en nature.

■ ACCOMPAGNEMENT ET EXPERTISE

La relation instaurée par le mécénat permet la rencontre de deux univers très différents. Par-delà le soutien matériel, le mécénat est aussi un accompagnement du bénéficiaire : forte de sa propre expertise professionnelle, l'entreprise mécène peut le conseiller, l'assister dans sa gestion, lui permettre d'accroître ses compétences dans des domaines souvent nouveaux pour lui. Elle l'amène à une plus grande autonomie pour aller vers de nouveaux développements et, si nécessaire, renforce son professionnalisme.

■ RECONNAISSANCE ET VISIBILITÉ

L'entreprise peut participer à l'accroissement de la notoriété du bénéficiaire et de son projet, et réciproquement. Le mécénat peut apporter une reconnaissance nouvelle au bénéficiaire, celle du monde de l'entreprise, ce qui renforce sa crédibilité : c'est un cercle vertueux important pour obtenir d'autres financements.

■ SYNERGIES ET RÉSEAUX

En apportant son réseau et sa coordination, ou en étant force de proposition pour faire travailler ensemble des acteurs qui s'ignoraient ou ne se connaissaient pas, l'entreprise peut créer des rapprochements et des synergies, sources de collaborations inédites et facteurs de progrès pour les causes soutenues. Le mécénat peut également ouvrir une porte sur de nouvelles collaborations avec l'entreprise mécène.

DECLARATION D'ENGAGEMENT

En signant la Charte du mécénat d'entreprise, nous nous engageons à :

- **RESPECTER** les principes qui y sont énoncés ;
- **COMMUNIQUER** notre engagement à respecter ces principes ;
- **FAIRE CONNAÎTRE** la Charte du mécénat d'entreprise à nos partenaires acteurs du mécénat d'entreprise, par exemple en l'annexant à nos conventions de mécénat ;
- **PARTAGER** notre expérience de la mise en œuvre de la Charte du mécénat d'entreprise avec Admical, dans une démarche de progrès.

Organisation

Représentant

Signature

Date